



PROTOCOLE RENFORCÉ A COMPTER DE NOVEMBRE 2020

CONSIGNES GÉNÉRALES

LES GESTES BARRIÈRES rappelés ci-après doivent être appliqués en permanence partout et par tout le monde. A l'heure actuelle ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES
NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX



AVANT DE VENIR AU LYCÉE S'ASSURER DE NE PAS AVOIR UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 38°

Les élèves ne doivent pas venir au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 pour lui-même, pour un membre de sa famille ou de son entourage. Mais également si l'un de ses proches a été testé positif (cas contact à risque).

Dans toutes ces situations vous devez obligatoirement informer le lycée. Si un test est prescrit le retour au lycée se fera sur présentation soit du test négatif soit de votre attestation sur l'honneur certifiant que l'élève peut revenir dans l'établissement scolaire.

QUE FAIRE SI UN COLLÉGIEN OU LYCÉEN EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N° 1	CAS N° 2	CAS N° 3
<p>L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹</p> <ul style="list-style-type: none">• Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">- rester à domicile ;- éviter les contacts ;- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;- suivre les recommandations de l'assurance maladie.• L'élève revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.	<p>L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²</p> <ul style="list-style-type: none">• Dès le signalement par la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">- rester à domicile ;- éviter les contacts ;- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.• L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).	<p>L'élève est dans l'établissement et présente des symptômes évocateurs²</p> <ul style="list-style-type: none">• Le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève en présence d'un adulte masqué.• Le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'élève et rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">- rester à domicile ;- éviter les contacts ;- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.• L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Le chef d'établissement propose une solution de continuité pédagogique.

Les personnes extérieures et les représentants légaux doivent se présenter au portillon de la cour d'honneur et s'inscrire sur le registre à l'accueil du lycée avant de se rendre à leur rendez-vous.

DÉPLACEMENTS ENTRE LE DOMICILE ET L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Pour les étudiants et les élèves la seule production du carnet de correspondance suffit.

Pour les représentants légaux, les attestations scolaires sont disponibles sur le site de l'établissement.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES ESPACES CLOS ET DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

SAUF incompatibilité avec l'activité comme la prise de repas, les pratiques sportives, les nuitées à l'internat....

Chaque élève vient au lycée avec 2 masques et 2 sacs hermétiques (style congélation).

Les internes prévoient au moins 10 masques par semaine et 4 sacs hermétiques

(2 pour la journée matin/après-midi et 2 pour l'internat propres/à laver)

Le masque usagé non lavable est jeté dans les poubelles ou ramené à la maison dans un sac hermétique.

LE RESPECT STRICT DES GESTES BARRIÈRES

Les élèves se lavent les mains ou utilisent un gel hydroalcoolique (Le lycée dispose de « points gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du lycée dans chaque salle de cours et au restaurant scolaire.

Pendant les familles peuvent aussi équiper leurs enfants de gel hydroalcoolique individuel.

- **dès leur arrivée et à la sortie de l'établissement**
- **avant le repas pris au restaurant scolaire pour enlever le masque utilisé le matin.**
- **après le repas pris au restaurant scolaire pour mettre un nouveau masque**
- **avant et après avoir dû se rendre aux toilettes**
- **avant et après les récréations**

CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT

ENTRÉE ET SORTIE DE L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est demandé de ne pas s'attarder devant les portes d'accès de l'établissement et de rentrer directement, afin d'éviter tout attroupement.

Modification : à compter du lundi 09 novembre, les élèves utiliseront les tourniquets. Ils devront obligatoirement se munir de leur carte « Pass Région »



ENTRÉE DANS LES BÂTIMENTS

Les élèves entrent côté salle des professeurs. Ils ont l'obligation de se mettre du gel hydroalcoolique, à disposition, lorsqu'ils pénètrent dans les bâtiments.

SORTIE DES BÂTIMENTS

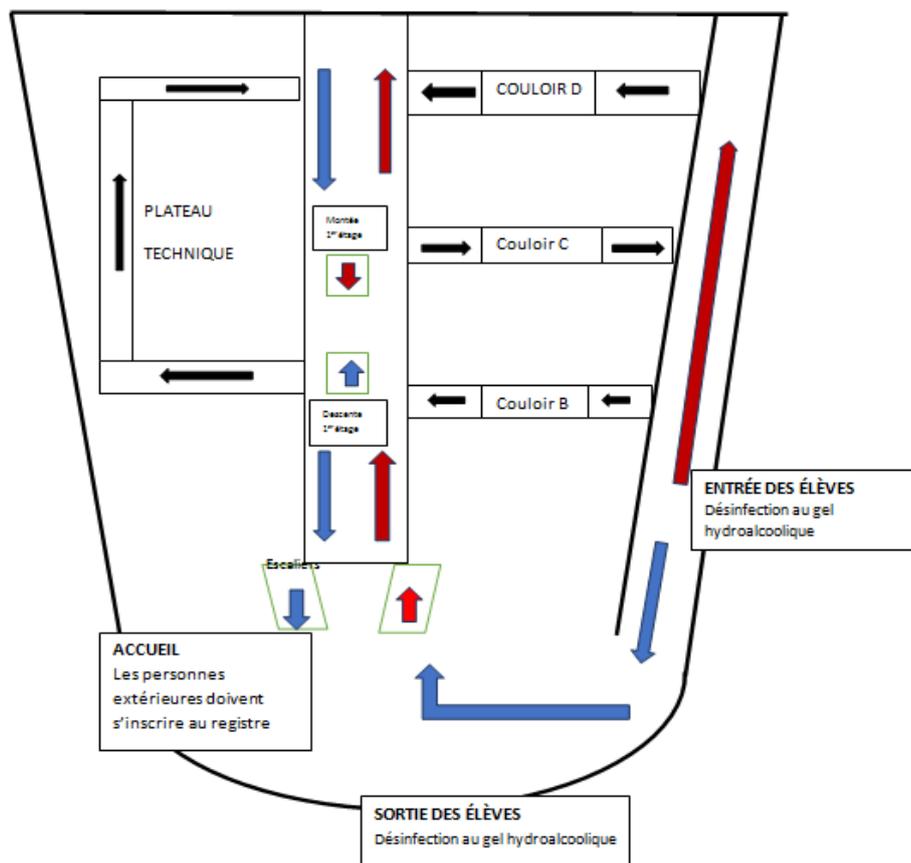
Les élèves sortent par la porte de la Cour d'honneur. Ils ont l'obligation de se mettre du gel hydroalcoolique, à disposition, à la sortie des bâtiments.

LA CIRCULATION DES ÉLÈVES

Afin de limiter au maximum les brassages entre élèves, le marquage au sol et les sens de circulation devront être respectés.

ZONE FUMEURS
TABLES PING-PONG

COUR DE RÉCRÉATION



DANS LES SALLES DE COURS :

Avant l'entrée en classe :

- Les élèves se rangent du côté du mur de la salle afin de ne pas gêner le passage.

Dès l'entrée en salle

- Les enseignants accueilleront les élèves un par un dans la salle de cours. Sous la surveillance du professeur chaque élève se lavera les mains avec du gel hydroalcoolique et s'installera.
- Le professeur demande aux élèves d'aérer la salle au début du cours. (Environ 10 minutes, si les conditions climatiques le permettent).
- Les élèves s'installent selon le plan de salle défini par l'enseignant.
- Les élèves nettoient leur table avec les lingettes et le produit désinfectant mis à leur disposition.

Durant le cours

Les déplacements des élèves seront limités.

PENDANT LES RÉCRÉATIONS ET LA PAUSE MÉRIDIENNE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Vigipirate (niveau urgence attentat), les élèves ne pourront pas stationner devant l'établissement.

Aussi à titre exceptionnel, les élèves seront autorisés à fumer dans l'enceinte de l'établissement, dans la zone dédiée ; située vers les tables de ping-pong. Ils devront bien évidemment respecter la distanciation physique nécessaire.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Les élèves attendent à l'extérieur selon l'ordre de passage. Ils entrent dans la file par groupe de 25.

Ils se lavent obligatoirement les mains à l'entrée, soit aux toilettes, soit dans la file avec du gel hydroalcoolique.

Les élèves portent un masque pendant leurs déplacements. **Le port du masque est obligatoire même quand ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.**

Le masque est replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Les élèves devront prendre leurs repas avec les mêmes camarades par classe. Une fiche sera à renseigner prochainement.

A la sortie du restaurant scolaire, l'élève doit changer son masque après s'être préalablement savonné ou désinfecté les mains.

Les élèves désinfectent leur table après le repas.

LE CDI

Le CDI fonctionne normalement avec une limitation de sa capacité d'accueil à **45 élèves au maximum.**

L'ESPACE DÉTENTE

Le foyer fonctionne avec une limitation de sa capacité d'accueil à **20 élèves au maximum.**

Voir protocole ci-joint.

L'INTERNAT

L'internat accueille normalement les élèves. Le port du masque reste obligatoire sauf durant la prise de repas, la toilette, au moment du coucher....

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée des bâtiments.

Les permanences restent organisées par niveau.

Il est recommandé de laver le linge de lit avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum).

Voir calendrier prévisionnel ci-dessous :

ROTATION DES DRAPS				
à faire de préférence les jeudis soirs ou vendredi matin				
17/18 septembre	01/02 octobre	15/16 octobre	12/13 novembre	03/04 décembre
17/18 décembre	14/15 janvier	04/05 février	11/12 mars	25/26 mars
08/09 avril	06/07 mai	20/21 mai	03/04 juin	17/18 juin

Le matin après s'être habillés, les internes aèrent leur chambre le temps de faire leur lit. Ils referment les fenêtres avant de partir. Les personnels de service complètent l'aération lors du ménage quotidien.

Les sorties de l'internat sont contraintes par la mise en œuvre du nouveau confinement.

Aussi les étudiants qui voudraient sortir les soirs de semaine, conformément aux horaires du règlement intérieur, devront désormais se munir d'une attestation dérogatoire de déplacement. Pour une sortie dite récréative la règle d'1 heure- 1 kilomètre s'applique obligatoirement.

De la même manière les mercredis après-midi les lycéens qui avaient l'autorisation de sortie du lycée devront être munis d'une attestation dérogatoire de déplacement.

Pour les mineurs, les représentants légaux doivent normalement signer ces attestations dérogatoires de déplacement.